

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 21
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240613-DCM_2024_06_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2024_06_05

**OBJET : DOSSIER EPORA : ACQUISITION PARCELLE GUY VIAL – 10A RUE F. PAROT –
SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1311-9 et L.1311-12,

Vu la délibération n°2021_07_02 du 12 juillet 2021 approuvant la Convention Opérationnelle à intervenir avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) et Loire Forez Agglomération pour l'aménagement du centre-bourg de la commune,

Vu la convention opérationnelle n°42G103 précitée,

Vu l'avenant n°01 à la convention opérationnelle n°42G103 prévoyant la modification du périmètre de la convention, l'évolution de l'opération d'aménagement et du projet foncier,

A ce jour, il est proposé l'acquisition d'un tènement immobilier comprenant :

- une maison de ville avec local professionnel et garage en rez de chaussée et appartement en duplex au premier et deuxième étage – jardin privatif sur l'arrière du bâtiment.

Ce tènement immobilier se situe au 10A rue François Parot à Saint-Romain-le-Puy, il appartient à M. Guy Alain Gino VIAL. Les parcelles sont cadastrée E n°1734 et E n°2266.

Après en avoir délibéré et discuté, le conseil municipal à la majorité (19 voix pour, 04 voix contre, 3 abstentions)

-approuve l'acquisition par EPORA du tènement immobilier cadastré E n°1734 d'une contenance cadastrale de 300 m² situé 10 A rue François Parot et E n° 2266 situé Le Bourg d'une contenance cadastrale de 99 m² pour un montant global de trois cent mille euros,

- s'engage à racheter à EPORA le tènement immobilier dans les conditions prévues par la convention d'études et de veille foncière après travaux ou en fin de convention,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :